

Payerne



Commission de gestion
du Conseil communal

Table des matières

1	Rapport de la présidente	5
1.1	Conclusions	8
2	Rapport de la sous-commission 1.....	9
2.1	Visite des domaines viticoles du 1er juin 2023.....	9
2.2	Viste des pâturages du 4 septembre 2023	13
2.3	Préavis	14
2.3.1	Préavis n° 24/2020 Assainissement du chemin En Chaux.....	14
2.3.2	Préavis n° 07/2012 - 02/2015 Demande de crédit pour les études d'assainissement du Pont de Guillermaux et le remplacement des infrastructures de la rue Guillermaux, de la rue du Simplon et de la rue des Deux Tours – Demande de crédit pour l'assainissement du pont Guillermaux, l'assainissement des infrastructures et le réaménagement de la rue Guillermaux	14
2.3.3	Préavis n° 34/2022 Acquisition de 3 groupes de secours et adaptation des alimentations électriques y relatives.....	14
2.3.4	Préavis n° 33/2022 Demande de crédit pour l'organisation d'un Mandat d'Etudes Parallèles MEP pour le réaménagement de la Grand-Rue et de la rue de Lausanne	15
2.3.5	Préavis n°10/2023 Remplacement de la balayeuse de secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale.....	15
2.3.6	Préavis n°09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public.....	15
2.3.7	Préavis n°06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).....	15
2.3.8	Préavis n° 15/2022 Réaménagement routier, mobilité douce et arborisation de l'avenue Général Jomini.....	16
2.3.9	Préavis n° 11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour, Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau du chauffage à distance (CAD)	16
2.3.10	Préavis n° 16/2022 Installation d'un système de gestion des accès à la déchetterie et d'une ressourcerie (2ème main), mise en service d'une déchetterie mobile sur le territoire communal et installation de conteneurs au centre-ville et secteurs à forte densité.....	16
2.3.11	Préavis n° 10/2007 Défense incendie "En Boulex"	16
2.3.12	Préavis n° 30/2021 Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives	17
2.4	Zone sportive	17
2.5	Anciens abattoirs	17
2.6	Service des eaux	17
3	Rapport de la sous-commission 2.....	18
3.1	Informatique communale.....	18

3.1.1	Préavis no26/2020 « Renouvellement des infrastructures informatiques, centre de calcul, réseau informatique, WiFi »	18
3.1.2	Sécurité informatique	18
3.2	Secteur RH	19
3.2.1	Introduction	19
3.2.2	Mutations internes, nouvelles arrivées, départs	19
3.2.3	Taux d'absentéisme	20
3.2.4	Processus de création d'un nouveau poste	21
3.2.5	Nouveaux postes créés en 2023	21
3.2.6	Satisfaction du personnel	22
3.2.7	Évaluation du personnel	24
3.2.8	Responsable RH	25
3.2.9	Préavis n° 06/2017 « Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit »	25
3.2.10	Conclusions	26
3.3	Office du tourisme	26
3.3.1	Préambule.....	26
3.3.2	Sortie de l'association « Estavayer-le-Lac Payerne Tourisme »	26
3.3.3	Dissolution de cette association	27
3.3.4	Vision de la Municipalité par rapport au tourisme à Payerne	27
3.3.5	Conclusions	28
3.4	Sécurité publique.....	29
3.4.1	Gestion des amendes et macarons.....	29
3.5	Animation socio-culturelle.....	29
3.5.1	Préambule.....	29
3.5.2	Mutations	29
3.6	Aéropôle	29
3.6.1	Boucllement des préavis 01/2017, 11, 12, 25/2021	29
3.6.2	Préavis 01/2017 « Vente à la société ANURA SA de la parcelle RF 5607, sise sur Aéropôle I, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA et achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société ANURA SA, création de la société d'exploitation SWISS AEROPLE SA.....	30
3.6.3	Préavis n° 11/2021 « Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives au 1er et 2e étage du bâtiment »	30
3.6.4	Préavis n° 12/2021 « Aménagements aéroportuaires Aéropôle I, dégivrage et hangar » 30	
3.6.5	Préavis n° 25/2021 « Vente d'une surface de 32'008 m2 sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéropôle II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2 » ..	31
3.6.6	Projet « Envergure »	32
3.6.7	Conclusions	32

3.7	Autres préavis	32
3.7.1	Préavis n° 16/2018 Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux.....	32
3.8	Qualité des préavis	32
3.8.1	Rencontre du 24 juillet 2023.....	32
3.9	Rencontres stratégiques Municipalité/COGES	33
3.9.1	Rencontres 2023	33
4	Rapport de la sous-commission 3.....	34
4.1	Bâtiments.....	34
4.1.1	Préavis 31/2021, remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville	34
4.1.2	Préavis 15/2020, Rénovation et transformation du Café de la Vente et Café du Marché 34	
4.1.3	Préavis 05/2019 – 28/2020, assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37 rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37.....	35
4.1.4	Préavis 08/2018 – demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation de cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des ex usées de la halle des fêtes 35	
4.1.5	Préavis 07/2020, remise en état du site historique et collège du Château – Etape 1 ..	35
4.1.6	Préavis 03/2020, construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « en Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes	35
4.1.7	Préavis 06/2020, Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies.....	36
4.1.8	Préavis 24/2022, Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7	36
4.1.9	Préavis 05/2018, 3e étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade : travaux intérieurs 36	
4.1.10	Préavis 05/2016, Aménagement de 3 appartements et création d'un nouveau Système de chauffage à Montagny.	37
4.1.11	Préavis 06/2019, et préavis n° 01/2022, Rafraichissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville, Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville. 37	
4.1.12	Préavis 08/2016 Crédit d'étude pour la mise ne valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne, et le préavis 26/2016, Finalisation de la restauration et la mise ne valeur des façades de l'Abbatiale, préavis 04/2018, déplacement et restauration des fontaines de la place du Marché et des statues des Bannerets.	37
4.2	Plan vicennal de réfection et d'entretien des bâtiments communaux.....	38
4.3	Stratégie énergétique	38
4.4	Préavis en attente.....	39
4.5	Surfaces agricoles en suisse.....	40

Payerne, le 21 mai 2024

1 Rapport de la présidente

Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil communal pour l'étude de la gestion durant la législature 2021-2026 a l'honneur de vous présenter son rapport concernant l'année 2023.

La commission est composée des membres suivants :

- Madame Catia Pires Viera
- Monsieur Christian Marguet
- Monsieur Serge Grognez
- Monsieur Laurent Brodard
- Monsieur Jocelyn Canope
- Monsieur Yannick Moser
- Monsieur Bernard Vonnez
- Monsieur Jean-Jacques Guisolan
- Madame Sabine Rapin-Correvon, présidente-rapportrice pour l'année 2023

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil communal, la commission de gestion (ci-après COGES) vous fait part des résultats de ses investigations et de son travail.

La COGES s'est réunie 7 fois en séances plénières ou visites entre les mois de septembre 2023 et mai 2024, il faut ajouter les rencontres propres à chaque sous-commission.

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'organisation de la COGES pour cette année et représentant le partage des dossiers entre les trois sous-commissions.

COMMISSION DE GESTION Organisation 2023-2024

Présidente : Sabine Rapin (PLR)

Vice-Présidente : Catia Pires Viera (PSIP)

Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-commission 3
(P) Serge Grognez (PSIP)	(P) Christian Marguet (UDC)	(P) Bernard Vonnez (PVL)
Jocelyn Canope (UDC)	Catia Pires Viera (PSIP)	Laurent Brodard (PLR)
Sabine Rapin (PLR)	Jean-Jacques Guisolan (PLR)	Yannick Moser (PSIP)

Infrastructures, travaux publics et domaines	Bâtiments, écoles, sports	Administration générale, promotion économique, finances	Population, santé, culture	Urbanisme, mobilité et environnement
J. Henchoz	N. Schmid	E. Küng	E. Noverraz	M. Picinali
Infrastructures et travaux publics	Bâtiments	Administration générale	Population	Urbanisme
Entretien du domaine public	Projets et gestion des surfaces	Finances	Animation socioculturelle	Mobilité
Energie	Ateliers	Ressources humaines	Sécurité publique	Système d'information du territoire
Planification routière	Exploitation bâtiments	Communication et affaires juridiques	Cimetière inhumations	Environnement et développement durable
Entretien des routes	Association du Site de l'Abbatiale de Payerne	Greffes municipal	Contrôle des habitants et bureau des étrangers	Police des constructions
Eaux	Cultes	Informatique et télécoms	Naturalisation	Espaces verts
Assainissement	Sports	Cave et vignoble	ORPC	Éclairages public
Patrimoine foncier	ASIPE	Promotion économique	SDIS	Swiss aéroport SA
Domaines et forêts		Achat - vente immobiliers	ARAJ	EMS/FOREMS
Locations des terres		Swiss Aéroport SA	ARAS	
Cours d'eau		Coreb	Santé	
		UCV	RSNB	
			Plan pandémie	
			Plan canicule	
			ABSMAD	

Nous avons eu le plaisir de faire 2 visites de notre patrimoine communal hors du 1530. Nous nous sommes rendus, en juin aux vignes et en septembre aux pâturages de Provence. Nous avons été reçus par les personnes en charge de ces lieux. Nous les remercions vivement pour ces visites et échanges que nous avons eu sur place. Celles-ci seront détaillées dans le rapport de la sous-commission 1.

Comme nous l'avions décidé en début de législature, nous avons continué à rencontrer la Municipalité In corpore pour échanger sur les résultats de l'audit « Move Up ». Cette année une seule séance a eu lieu en automne. Nous avons renoncé à la séance du printemps. En effet, la Municipalité explore plusieurs pistes dont les résultats ne pourront pas être analysés avant l'automne 2024.

Pour sa 3ème année la COGES a travaillé dans la continuité des deux premières. Vous en trouverez le détail dans les différents rapports des sous-commissions. Il est à relever les bons échanges que nous avons eu avec la Municipalité et l'administration communale durant toute l'année. La COGES continue son travail de suivi des dossiers avec une grande attention.

Cette année, l'administration a été l'objet d'une réorganisation avec notamment, un nouvel organigramme entré en vigueur au 1er octobre 2023 et plusieurs changements majeurs :

- Le regroupement du secteur urbanisme avec celui de la mobilité et environnement
- La centralisation des secrétariats
- L'arrivée de 3 nouveaux chefs de service, Mme Sabine Magnollay aux finances en remplacement de M. Bernard Moreillon (départ à la retraite), M. Damien Wirths a repris le service population à la suite du départ de M. Dino Belometti, M. Bertrand Sauterel succède à M. Ernest Bucher (départ à la retraite)

Il est à relever, que le remplacement de 3 postes clés de notre administration a pris plus ou moins de temps. Ce qui a certainement laissé des traces de fatigue au sein des services en question. Nous ne pouvons que le regretter.

Mais tous les nouveaux chefs de service sont maintenant en place et prennent leurs marques. M. le Syndic Küng, Mme la Municipale Picinali et M. le Municipal Noverraz, nous confirment que tout se passe bien et se réjouissent de ces nouvelles collaborations.

Nous avons constaté que des lenteurs subsistent dans la gestion des préavis. Soit pour finaliser les boucllements, soit pour la réalisation après acceptation par le Conseil communal. Comme par exemple, une année pour le règlement d'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable entre le Conseil de mars 2023 et la signature du dit règlement en mars 2024 afin de le transmettre au canton. Celui de la déchetterie où il a fallu une année pour mettre à l'enquête l'emplacement des Moloks.

La COGES remercie Mme la Boursière pour la transmission des comptes conformément à l'annexe II du règlement du Conseil communal.

1.1 Conclusions

La COGES est consciente que le travail de la Municipalité n'est pas de tout repos. Le plan de législature est ambitieux et nous l'encourageons à ne pas relâcher ses efforts.

La COGES a pris connaissance du rapport de Gestion 2023, bien que notre commission n'ait pas de remarque particulière sur l'ensemble du document, nous avons remarqué une erreur en page 7, « Commission de naturalisation », il n'y a pas de siège vacant puisque Mme Carina de Almeida Silva Godinho a été remplacée par la conseillère Anaïs Bidiville lors de la séance du Conseil communal du 24.04.2023 et demandons la correction pour archivage.

Nous approuvons les résultats obtenus en 2023 et sommes reconnaissants envers la Municipalité pour le travail accompli.

Nous tenons à remercier la Municipalité, les différents chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables à l'accomplissement du mandat de la COGES.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2023, la commission de gestion vous propose Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

- D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2023 de la Commune de Payerne après correction pour archivage
- D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
- D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion
La présidente



Sabine Rapin-Correvon

2 Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N°1 était composée de Madame et Messieurs :

- Sabine Rapin-Correvon
- Jocelyn Canope
- Serge Grognez (président-rapporteur)

D'octobre 2023 à avril 2024, la sous-commission 1 s'est réunie à quatre reprises en sus des séances plénières. Nous avons rencontré toute la Municipalité le lundi 25 mars et avons pu poser toutes nos questions. La sous-commission 1 remercie Madame et Messieurs les municipaux pour leur disponibilité et leurs réponses.

Au début de cette troisième année de législature, une majorité de la commission de gestion s'est organisée pour aller visiter certaines propriétés de la Commune, soit les pâturages du Jura et les vignes de Lavaux. Nous profitons ici pour remercier encore une fois toutes les personnes qui nous ont reçus et qui ont répondu à toutes nos questions.

Nous vous présentons deux brefs résumés de nos visites et encourageons tous les conseillers communaux à aller voir une fois ces lieux de notre patrimoine, sur demande au préalable.

2.1 Visite des domaines viticoles du 1er juin 2023

Le 1er juin 2023, une grande partie de la COGES s'est retrouvée dans nos vignes de Lavaux. Nous avons été reçus par Messieurs Gilles Musy, œnologue de la commune, Arthur Pidoux, vigneron-tâcheron, Eric Küng, syndic et Madame Cynthia Thöni, secrétaire municipale.



Généralités

La commune de Payerne possède les vignes en Lavaux depuis le 16ème siècle. Actuellement la surface totale du vignoble est de 13 hectares, qui se répartissent de la façon suivante :

- Montagny 7,5 ha
- Grandvaud 2,5 ha
- Bertholod 3 ha

5ème domaine de Lavaux en propriété. Avec 70 mètres de différence d'altitude, la configuration du domaine est telle qu'elle permet d'amener à maturité une grande variété de cépages. Depuis 2022, l'entier du domaine est totalement bio, plus aucun herbicide n'est utilisé.

Bertholod

Vue depuis le sommet de la Tour de Bertholod



Salle des Chevaliers dans la tour



Suite au rehaussement du tunnel sur les voies CFF, un tiers de la surface de Bertholod n'est pas en production. Les nouvelles barbus ont été plantées ces deux dernières années. Il faut savoir qu'un plant ne produit du raisin qu'à partir de la quatrième année et il faut compter 10 à 15 ans pour qu'il exprime tout son potentiel. Donc, patience.

Au niveau de l'encépagement, en blanc on a sur le domaine le chasselas en majorité, le pinot gris et le savagnin blanc et en rouge, le pinot noir, le gamaret et le plant robert.

La tour de Bertholod a été construite au 13^{ème} siècle par l'évêque de Lausanne Berthold de Neuchâtel. Après l'invasion bernoise du Pays de Vaud en 1536, Payerne la rachète en 1545. Aujourd'hui, le bâtiment comprend deux appartements, une cave inexploitée, une ou deux pièces qui accueillent les vendangeurs lorsque le vigneron les logeait, une magnifique salle des chevaliers et sous le toit de la tour, une terrasse d'où l'on peut voir tout le territoire de Lavaux à 360°. Au rez-de-chaussée, il y a aussi une petite terrasse.

Montagny

Vue sur le Léman et la Savoie depuis la terrasse de Montagny



A Montagny, les vignes sont plantées en majorité avec le chasselas et le sauvignon blanc, pour les rouges, nous avons le merlot, le cabernet sauvignon et le gamay.

Le château de Montagny, propriété de la commune de Payerne depuis 1584, comprend cinq appartements, la cave à blanc, la cave à rouge, la cave à barriques, un caveau et une grande terrasse.

Cave

- Le 100% de la vinification se fait à Montagny.
- La cave, construite dès fin 2009, a été inaugurée au début des vendanges 2010. Elle est équipée de cuves en inox, double manteau, avec circuit d'eau réfrigérée, permettant ainsi la maîtrise de la température lors de la fermentation alcoolique.
- Au printemps, le vin est acheminé à la cave de Payerne par camion-citerne pour la mise en bouteilles. Stockage à Payerne maximum 3 à 4 jours avant la mise en bouteilles.
- Toute la production est vinifiée et vendue en bouteilles. Il n'y a plus de vente de raisins, de moût ou de vrac.

Cave à rouges

- Avec l'augmentation de la production des rouges, l'achat de nouvelles cuves à rouge est à prévoir.
- Pour les vins maturés en barrique, la durée de vie d'une barrique est d'environ 4 ans pour « boiser » le vin. Ensuite, ces barriques peuvent être utilisées encore 3 à 5 ans pour aérer et oxygéner le vin.

Grandvaux

A Grandvaux, on retrouve aussi le chasselas et le viognier, et pour les rouges le pinot noir, le gamay, le garanoir et le merlot.

Généralités

- Le domaine compte environ 1000 mètres linéaires de murs de pierre. La COGES encourage la Municipalité à en assurer une surveillance accrue (peut-être via un maçon de la commune)
- A noter qu'un de ces murs, refait par les CFF suite aux travaux du tunnel de Bertholod est déjà lézardé. Il est donc à surveiller et éventuellement un arrangement avec les CFF devrait être étudié.
- 3 ha de chasselas sont actuellement en location, le bail prendra fin avec la récolte 2024. Dès 2025, ces vignes reviendront à la commune, ce qui réjouit M. Musy, car depuis deux ans, il n'arrive pas à honorer toutes les commandes des fidèles et nouveaux clients de la cave.
- L'œnologue et la Municipalité prévoient de planter d'autres cépages, afin de diversifier encore un peu plus la gamme des produits.
- Aujourd'hui, la commune ne travaille plus qu'avec un seul vigneron-tâcheron, M. Arthur Pidoux, engagé en 2021. C'est un jeune vigneron, très professionnel, qui aime son travail et qui forme avec notre œnologue, Gilles Musy, une paire d'ouvriers passionnés et très complémentaires. Ils ont à cœur de faire découvrir tout le potentiel de ce vignoble, de mettre en avant le caveau de Montagny et de partager des beaux moments de convivialité.
- Ne pas oublier que Payerne possède un des plus beaux domaines viticoles de Lavaux et un des plus grands en termes de propriété.

2.2 Viste des pâturages du 4 septembre 2023

Profitant du bel été 2023, la COGES a décidé de rendre visite à nos deux bergers dans le jura vaudois.

Un immense comité d'accueil nous attendait en cette fin d'après-midi, soit les deux bergers M. Dufaux pour Grange Neuve et M. Gaille pour Les Auberges, ainsi que leurs épouses respectives, notre municipal M. Jacques Henchoz, le municipal de la commune de Provence M. Gaille, Mme Cramatte et M. Bersier représentant le service des travaux de la commune et pour terminer M. Junod, garde forestier de la région de Provence.

Généralités

- La surface totale des terres payernoises représente 81 ha, soit 41 ha pour Grange Neuve et 40 ha pour Les Auberges.
- Sur les 81 ha, il y a 46 ha de forêts qui permettraient d'exploiter 240 m3/an sans impact.
- C'est le garde forestier de la région de Provence qui gère la partie forêt des domaines.
- Le loup se balade dans nos pâturages. Mais pour l'instant, il n'a pas fait de dégâts.
- C'est la Société du Pâturage des Seytorées qui loue les terres de Grange Neuve et des Auberges à la Commune de Payerne.
- En 2023, pour toucher les paiements directs, un pâquier (une vache et son veau) doit rester 100 jours à la montagne. Cette année, on compte environ 70 pâquiers.
- Les bergers sont très contents lorsque des Payernois leurs rendent visite.

Bâtiments et installations Les Auberges

- Un préavis devait être présenté au Conseil communal dans le courant du 1er trimestre 2024, au moment de la rédaction de notre rapport, il n'était pas encore sorti.
- On a remarqué que le bâtiment des Auberges est très mal en point. Une étude sérieuse doit être envisagée.
- Pour la toiture et le pignon, une réfection devient indispensable.
- Dans la partie supérieure du bâtiment, on a installé une douche pour le confort du berger, mais il n'ose pas l'utiliser, car l'eau est chauffée avec un brûleur à gaz qui se trouve à côté de la paille et du fourrage.

Bâtiments et installations Grange Neuve

Les installations de Grange Neuve ne sont pas dans un meilleur état que Les Auberges, elles nécessitent également un gros rafraîchissement.

- La toiture, le pignon et les façades en ont besoin.
- Les parois en bois de l'écurie sont tellement pourries que les vaches pourraient passer au travers.
- Depuis quelques années, comme en plaine, l'été devient également toujours plus sec. Certaines années, il faut amener de l'eau par citerne. Il faut savoir qu'une vache consomme entre 50 et 100 litres d'eau par jour, voire 150 litres lorsqu'il fait très chaud. Donc, des forages pour rechercher des sources doivent être entrepris.
- Le chemin d'accès est en mauvais état, M. Dufaux s'occupe de l'entretien courant, il sera entièrement refait après les travaux du chantier des éoliennes.

Projet d'éoliennes

Le premier parc éolien du canton de Vaud est en phase de réalisation. Le permis de construire a été octroyé le 8 mai 2017. Après les différents recours rejetés par le Tribunal fédéral (arrêt du 18 mars 2021), le permis de raccordement électrique a été délivré par l'Office fédéral de l'énergie le 4 novembre 2022. Les 6 éoliennes de Sainte-Croix devraient être mises en production en janvier 2024.

Le parc de Provence est toujours à l'étude pour y implanter des éoliennes. Ce dernier a été redimensionné, il comptera 17 machines, au lieu de 40 initialement projetées.

- Actuellement un projet d'installation d'éoliennes sur nos parcelles est à l'étude. Trois machines y sont projetées.
- La mise à l'enquête pourrait avoir lieu en 2024. Ni les bergers, ni la commune de Provence ne sont opposés au projet pour l'instant. La commune de Payerne a déjà accepté ces machines sur ses terres.
- Les retombées financières sont encore à confirmer. Des mesures compensatoires pour les arbres abattus sont d'ores et déjà prévues.
- L'impact sera très important sur les terres durant les travaux. De très grosses machines seront en activité, le chemin d'accès sera occupé. Par contre, une fois les travaux terminés et le terrain remis en état, avec le chemin d'accès tout neuf, nous pourrons à nouveau jouir du soleil, de l'air pur de la montagne et de la magnifique situation de nos pâturages.

2.3 Préavis

2.3.1 Préavis n° 24/2020 Assainissement du chemin En Chaux

Pour ce préavis, la Municipalité avait demandé un crédit de Frs. 190'000. --. Au final, le coût total des travaux est de Frs. 254'358.30. Le dépassement est dû à certains travaux, tels que passage de 7 cm d'enrobé à 9 cm, pour garantir la pérennité du chemin avec le passage de véhicules lourds ou élargissement dans les courbes. Le coût des travaux a été réparti à hauteur de 70 % pour la Commune et 30 % pour Monsieur Haerberli. Après versement de subventions, le montant final à charge de la Commune est de Frs. 103'975.60, soit en dessous du montant demandé dans le préavis.

2.3.2 Préavis n° 07/2012 - 02/2015 Demande de crédit pour les études d'assainissement du Pont de Guillermaux et le remplacement des infrastructures de la rue Guillermaux, de la rue du Simplon et de la rue des Deux Tours – Demande de crédit pour l'assainissement du pont Guillermaux, l'assainissement des infrastructures et le réaménagement de la rue Guillermaux

Les travaux sur le pont, ainsi que dans la rue Guillermaux sont terminés. Le premier litige qui concernait l'effondrement du collecteur communal a été réglé entre les mandataires et la Commune. Le second, qui concerne l'apparition de cloques au niveau du revêtement bitumineux des deux trottoirs situés sur le pont Guillermaux, est en cours de traitement. Le préavis sera bouclé une fois ce cas réglé.

2.3.3 Préavis n° 34/2022 Acquisition de 3 groupes de secours et adaptation des alimentations électriques y relatives

L'acquisition des groupes de secours a été exécutée conformément au préavis. Seulement 91'844.45 Frs, sur un crédit de 193'000.00 Frs, ont été investis. Le raccordement de secours sur l'Aéropôle n'apparaît pas dans la dépense et est en cours de finalisation. Suite à cela, le préavis pourra être bouclé à la fin 2024.

2.3.4 Préavis n° 33/2022 Demande de crédit pour l'organisation d'un Mandat d'Etudes Parallèles MEP pour le réaménagement de la Grand-Rue et de la rue de Lausanne

Les mandats d'études parallèles constituent une procédure dans laquelle un mandat de prestations rémunérées identiques est attribué à plusieurs participants pour l'élaboration de solutions qui seront comparées entre-elles. En février 2024, a eu lieu le 2ème dialogue et un groupement de mandataires a été recommandé à la Municipalité. Une confirmation de l'agence Wenker est attendue et elle présentera prochainement son travail.

2.3.5 Préavis n°10/2023 Remplacement de la balayeuse de secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale

Selon la Municipalité, la nouvelle balayeuse donne entière satisfaction. Toutefois, il a fallu apporter certaines modifications ou renforts pour la bonne marche de la machine. En effet, le tuyau d'aspiration ne supporte pas trop les briques de verre.

Le véhicule de la cave, commandé en juin 2023, a été livré en mars 2024. Messieurs Musy et Thévoz sont très satisfaits de leur voiture de livraison. Cette dernière s'est faite attendre, les bornes de recharge ne suivaient pas. La faute au Covid pour le délai ou oubli d'une borne lors de la commande !! On ne saura jamais.

2.3.6 Préavis n°09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public

Le parc public étant situé dans un endroit archéologique, le Canton a obligé la Commune à exécuter des fouilles à cet endroit. Ces fouilles ont forcément un coût, et pas négligeable. Soit Frs. 435'000. -- dont il faut déduire la subvention de Frs. 218'000. -- et la part de Coopelia pour Frs. 108'500.--

La Commune a demandé au Canton de revoir à la hausse sa subvention, malheureusement elle a reçu une réponse négative le 16 février 2024. De ce fait, le 28 février 2024 cette dernière a adressé une demande pour proposer de renoncer à la restauration de la Tour des Rammes, afin de limiter le dépassement. Le Canton n'exige pas de remise en état à court terme, mais avant de prendre une décision finale, la Commune va demander une analyse statique.

2.3.7 Préavis n°06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

La mise en zone 20 km/h de la rue du Favez fait partie d'un concept mobilité propre au GYB et répond à un impératif de sécurité pour les piétons empruntant cette rue. Les travaux prévus sont terminés, mais la Commune n'a pas obtenu l'intégralité des subventions cantonales. Comme le tapis de la rue du Favez est à refaire (prévu initialement dans l'entretien routier), la Commune préfère insérer ces travaux de revêtement dans le projet Vignette, de manière à pouvoir toucher le solde des subventions cantonales. Le décrochement délimitant le trottoir vis-à-vis des routes est réalisé conformément aux normes VSS et il a été approuvé par la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR).

2.3.8 Préavis n° 15/2022 Réaménagement routier, mobilité douce et arborisation de l'avenue Général Jomini

Pour ces travaux, la subvention du Canton n'est pas encore versée, mais au final elle devrait être supérieur aux Frs. 300'000. --. Les arbres plantés le long de la route le sont dans des fosses de Stockholm, comme la ville de Lausanne, tel que l'avait demandé notre collègue, conseiller communal, Monsieur Prudhomme. Un système d'arrosage automatique a été mis en place.

2.3.9 Préavis n° 11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour, Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau du chauffage à distance (CAD)

Les travaux ont été réalisés conformément aux préavis 11/2020 et 15/2022, avec la pose du réseau de distribution de chaleur (CAD) par Payerne Energies SA. Les délais seront tenus et il n'y aura pas de surprise financière.

2.3.10 Préavis n° 16/2022 Installation d'un système de gestion des accès à la déchetterie et d'une ressourcerie (2ème main), mise en service d'une déchetterie mobile sur le territoire communal et installation de conteneurs au centre-ville et secteurs à forte densité

Le processus a été long depuis, l'acceptation de ce Préavis. Le problème de la protection des données est un sujet compliqué. Le service de la Population a eu de nombreux contacts avec le Canton, mais c'est difficile et long pour avoir une réponse. Toutefois, aujourd'hui, on peut dire qu'on avance avec le projet, en conformité avec la loi. L'installation de barrière est prévue vers fin avril 2024. Le canton a donné l'autorisation pour installer des caméras. Le matériel est en attente d'être posé prochainement, installation prévue vers fin avril 2024. L'implantation de Molok en centre-ville a pris du temps. Il faut définir des secteurs d'approvisionnement, trouver les emplacements définitifs (ceux sur le préavis étaient indicatifs), s'assurer que le sous-sol le permet, ne pas gêner la circulation (distance de visibilité), ni les habitants. Le dossier mis à l'enquête répond à toutes ces questions. Mise en place prévue : d'avril 2024 à 2026, selon oppositions à régler. La ressourcerie a pris lentement son rythme de croisière, très lentement même. Pour dynamiser le plus possible, des séances d'information pour la population ont eu lieu mi-avril, en collaboration avec la fondation Cherpillod, durant les ouvertures de la déchetterie. Une présence dédiée sur place n'est plus d'actualité. En ce qui concerne la déchetterie mobile, il y a de gros problèmes de politesse et d'incivilités. Le chauffeur de l'entreprise qui collecte les déchets se fait régulièrement insulter, agresser, voir menacer.

2.3.11 Préavis n° 10/2007 Défense incendie "En Boulex"

Le projet initial prévoyait d'utiliser une ancienne citerne à lisier pour stocker une réserve d'eau incendie. Avec la problématique du chlorothalonil, la Commune de Trey a dû fermer ses captages et se raccorder sur un distributeur externe. Actuellement nous sommes en attente de son projet, étudié par un bureau d'ingénieurs de la place. La défense incendie de ces fermes reste à ce jour prévu par pompage dans la Broye.

2.3.12 Préavis n° 30/2021 Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives

Les travaux d'infrastructures communales ont débuté le 22 janvier 2024. Deux oppositions ont été déposées contre la construction des patinoire-showroom-vestiaires-buvette. Après plusieurs séances de conciliation, ces oppositions ont été retirées. Le paiement du DDP interviendra à l'obtention, par la société La Pati SA, d'un permis de construire. C'est également à ce moment-là que la Commune commencera à payer le sien à ArmaSuisse Immobilier.

2.4 Zone sportive

La zone sportive est enfin sortie des surfaces d'assolement, elle doit encore passer de zone agricole à zone sportive. D'ici l'automne 2024, un préavis relatif à l'étude pour le développement de la nouvelle zone sportive et du planning des démarches sera soumis au Conseil communal. Cette zone sportive n'est pas liée à celle proposée à l'ASF. Ce sont bien deux zones bien distinctes.

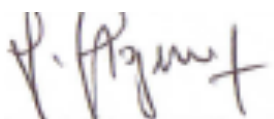
2.5 Anciens abattoirs

Le projet de mise en valeur des anciens abattoirs sera précédé par la définition de la stratégie municipale et une étude de planification de projet. Mais on est limité, on est en zone villas, donc attention au bruit pour les voisins. Il faudra définir l'affectation du site.

2.6 Service des eaux

Sur l'Entente Payerne-Montagny, un préavis sera prochainement soumis au Conseil communal. Les quantités d'eau à disposition par l'Entente vis-à-vis des besoins de Payerne (et Fétigny) sont devenues anecdotiques, et ne répondraient en aucun cas si notre ressource principale venait à faire défaut (pollution). De plus, d'importants investissements seront à venir (entretien). Payerne doit se tourner vers des approvisionnements de grandes quantités.

Pour la sous-commission 1



Serge Grognoz
Président-rapporteur



Sabine Rapin-Correvon



Jocelyn Canope

3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers.

La sous-commission de gestion n°2 est composée de Madame et Messieurs :

- Cátia Pires Vieira
- Jean-Jacques Guisolan
- Christian Marguet (Président rapporteur)

La sous-commission n°2 s'est réunie à 7 reprises en plus des séances plénières et a pu rencontrer l'ensemble de la Municipalité ainsi que Madame la Secrétaire Municipale. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité, leurs réponses précises et les documents complémentaires qui nous ont été fournis.

3.1 Informatique communale

3.1.1 Préavis no26/2020 « Renouvellement des infrastructures informatiques, centre de calcul, réseau informatique, WiFi »

Le préavis peut être bouclé avec un solde de Fr. 389'636.57, aucune dépense supplémentaire n'est dès lors à prévoir. Le solde à amortir est de Fr. 353'261.57, étant donné qu'une subvention du Canton de Fr. 36'375.- a été octroyée comme participation à l'acquisition des antennes Wifi.

3.1.2 Sécurité informatique

Depuis maintenant 2 ans, la sous-commission s'inquiète à propos de la sécurité informatique. Bien que les médias n'aient plus rapporté d'attaques de réseaux informatiques communaux, et que les informations à ce sujet soient difficiles à obtenir, cela ne veut pas dire que les pirates aient disparus. Nous mentionnions dans notre rapport 2022 que :

« Actuellement, l'Etat de Vaud et les communes vaudoises, représentées par l'UCV et l'ADCV sont en train d'élaborer une convention qui aura pour but l'engagement de 2 ETP. Selon ce que Monsieur le Syndic Eric Küng a dit, un montant de Fr. 410'000.- financé par les Communes serait alloué à l'engagement de ces 2 ETP ».

Cette convention a pu être signée à fin 2023 et, dès le 1er janvier 2024, une nouvelle force d'intervention cantonale est active pour soutenir les communes et associations intercommunales en cas de cyberattaques. Cette convention se base sur les propositions d'un groupe de travail Canton-Communes et prône la volonté de s'appuyer sur les forces en présence. L'équipe d'intervention est ainsi composée d'experts en cybersécurité du Centre Opérationnel de sécurité (SOC) de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information (DGNSI), à laquelle peuvent se joindre, selon les situations de crise, des experts en cybercriminalité de la Police Cantonale vaudoise (PolCant) ainsi que des spécialistes de la gestion de crise de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC). Elle s'appuie également sur une coopération avec des prestataires privés locaux en vue de renforcer la réponse technique d'urgence en cas de cyberattaque sur une entité communale.

Pour les communes et associations intercommunales vaudoises, cette convention leur permet de pouvoir répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine et de bénéficier de la disponibilité étendue des prestataires privés locaux. Tout au long de l'année, en dehors des situations de crise, l'engagement de ces mêmes experts pour accompagner, conseiller et fournir des informations utilisables aux communes permettra de faire progresser les institutions communales en matière de cybersécurité.

Le démarrage opérationnel de cette force d'intervention a eu lieu le 1er janvier 2024 et celle-ci sera financée, en contrepartie des prestations qui incombent à l'Etat de Vaud, par les communes selon les répartitions convenues avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV).

La facture annuelle pour les communes sera de 0.33 ct/habitant plus une base fixe de Fr. 300.-. Donc pour Payerne en 2024, Fr. 3'516.15 de frais variables et Fr. 300.- de base fixe soit un total de Fr. 3'816.15.

Les communes vaudoises et associations intercommunales doivent désigner une personne en leur sein qui sera le point de contact opérationnel cybersécurité pour le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) afin de centraliser les échanges et communications avec cette force d'intervention cantonale. Pour Payerne, cette personne est Monsieur le Syndic Eric Küng.

3.2 Secteur RH

3.2.1 Introduction

Afin de donner suite aux questions posées dans son rapport par le Président de la COGES 2022, la sous-commission n°2 s'est intéressée au fonctionnement du secteur RH de notre administration communale. A cet effet, une série de questions ciblées a été envoyée à Monsieur le Syndic, Municipal en charge.

Plutôt que de nous répondre par écrit, une rencontre a été organisée par Madame Cynthia Thöni, Secrétaire Municipale, rencontre à laquelle devaient aussi participer Monsieur Küng, Syndic, et Madame Aebi, Responsable RH. La sous-commission se doit de remercier Madame Thöni pour cette parfaite organisation ainsi que pour la qualité des documents et réponses mis à notre disposition. Malheureusement, la sous-commission regrette vivement l'absence de Madame Aebi pour des raisons de maladie.

Néanmoins, les informations apportées lors de cette rencontre sont pour le moins conséquentes et intéressantes pour comprendre le fonctionnement de notre secteur RH. C'est pourquoi la sous-commission a renoncé à demander une nouvelle rencontre en présence de la Responsable RH, tout en se réservant le droit de le faire à l'occasion d'un de ses futurs rapports.

Ce qui suit représente une synthèse des réponses reçues qui permettra de mieux comprendre le fonctionnement du secteur RH communal.

3.2.2 Mutations internes, nouvelles arrivées, départs

En page 5 du préavis no 23/2022 sur le budget 2023, un tableau résume les postes à créer en 2023 pour renforcer l'administration communale. La sous-commission l'a comparé avec une liste répertoriant toutes les mutations, départs et engagements effectués en 2023. La différence notable est l'engagement d'une deuxième personne à la police des constructions, chose rendue possible par le fait qu'un seul chef de service (Monsieur Sauterel) en remplace deux (Monsieur Bucher et Monsieur Python). A noter aussi que les juristes et City manager n'ont été engagés qu'en 2024, alors que leurs postes figuraient au budget 2023.

A fin 2023, le personnel communal représente 100.3 ETP répartis sur 120 postes de travail. Il est à relever que la commune forme aussi une dizaine d'apprentis.

Le taux de « turnover » au niveau du personnel communal, de 5.8% en 2023, semble satisfaisant et concerne surtout des départs en retraite.

Actuellement, 1 poste reste vacant (SIT) et fait l'objet d'une étude pour une éventuelle mutualisation ou externalisation partielle. Cependant, avant que cette décision ne soit prise, il y a tout de même eu une mise au concours, avec auditions de candidats, qui ont utilisé des ressources du secteur et de la Municipalité. Si cette étude avait été menée au préalable, ce gaspillage aurait pu être évité.

3.2.3 Taux d'absentéisme

Un diagramme précis nous a été présenté avec le résultat des données prises en considération depuis 2016 (voir Figure 1).

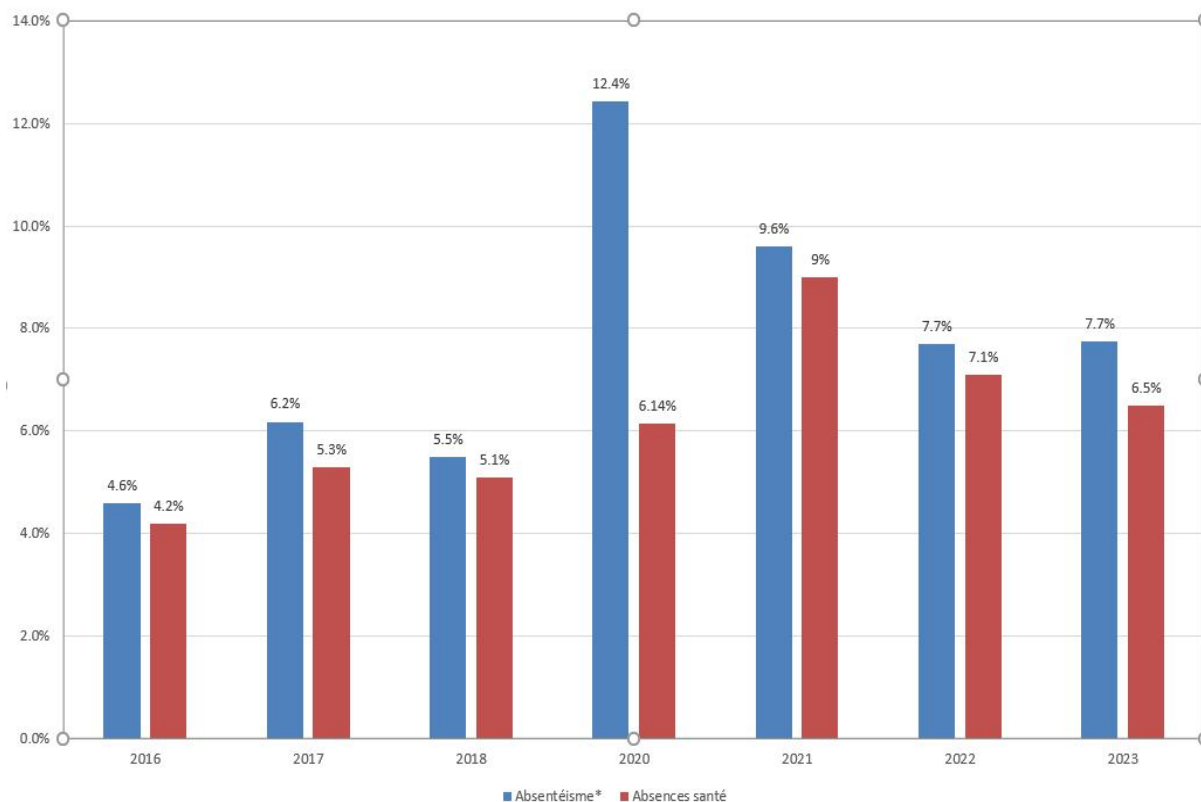


Figure 1 : Taux d'absentéisme 2016-2023

Ce diagramme laisse apparaître un taux d'absentéisme légèrement supérieur à la moyenne. Le taux d'absentéisme pour 2023 se situe à 7.7% alors qu'avant les années Covid, il oscillait entre 4.6% et 6.2%. On constate néanmoins qu'après le pic dû au Covid, il est en baisse et semble tendre vers une régularisation. Étant donné qu'on considère un taux acceptable autour de 5%, et un taux inquiétant à partir de 10%, la sous-commission ne recommande, pour l'instant, pas de mesures particulières et va suivre l'évolution de ce taux lors des prochaines années.

Dans le détail, il faut dénombrer 4 cas d'absence de longue durée (plus de 90 jours), dont un congé parental. Dans ces cas exceptionnels, les charges de travail sont soit reportées et divisées entre les personnes aptes, avec leurs consentements, soit certains projets sont gelés. Dans certains cas, on a aussi recours à des engagements temporaires, par exemple d'anciens apprentis.

Ceci permet de déduire que le nombre de personnel communal est en quantité assez juste et suffisant pour assurer sa fonction.

On se doit aussi de prendre en considération les cas de « congé maternité » actuellement de 16 semaines pour la commune de Payerne.

3.2.4 Processus de création d'un nouveau poste

La sous-commission a souhaité connaître le processus de création d'un nouveau poste de travail ainsi que le cheminement qui mène jusqu'à l'engagement définitif du candidat.

Là aussi, une marche à suivre bien établie que nous avons pu consulter a convaincu la sous-commission d'une bonne logique et d'une bonne façon de procéder.

Le cahier des charges des nouveaux postes est d'abord élaboré par le responsable du service concerné en collaboration avec les RH et fait toujours l'objet d'une validation par la Municipalité avant la mise au concours du poste.

Il est à relever que le cahier des charges est régulièrement adapté selon les besoins ressentis et subit toujours une évolution selon les constats et les expériences antérieures. Ces changements sont toujours réalisés en accord avec le collaborateur.

3.2.5 Nouveaux postes créés en 2023

Au cours de l'année 2023, la sous-commission a constaté que les nouveaux postes créés et portés au budget 2023 l'ont été avant que leurs cahiers des charges aient été élaborés. Cette procédure a interpellé la sous-commission.

Il est à noter que les nouveaux postes portés au budget 2023 se fondent sur 9 mois. Ce calcul devant permettre une moyenne sur le temps nécessaire pour diluer les engagements. De l'avis de la sous-commission, cette méthode de « calcul à vue de nez » est loin d'être optimale. Certains postes (juriste, city manager, par exemple) n'étaient pas prioritaires, mais quand même budgétisés sur 9 mois. Il aurait été plus judicieux et précis de fixer une priorisation des engagements et de les étaler sur l'année en fonction du temps nécessaire pour procéder à chacun d'eux.

Le calcul budgétaire pour un nouveau poste se fonde sur le profil des postes et les besoins en compétences, qui eux déterminent la classe de collocation et le niveau de salaire médian. Il est aussi basé sur le schéma de fonction (voir Figure 2, page suivante) qui est une annexe au règlement du personnel communal et qui permettra, avec les indications ci-dessus, de calculer une rémunération médiane qui sera alors appliquée pour le budget.

Le cahier des charges proprement-dit est un document contractuel qui est établi une fois le poste confirmé au budget et à ce moment-là, le salaire est basé sur la grille salariale de la commune.

Dans le même temps, une réorganisation du greffe a été menée, dans l'idée de permettre une meilleure gestion des tâches et profiter des synergies. Il semble un peu tôt à la sous-commission pour avoir le recul suffisant et connaître les bienfaits et inconvénients de cette réorganisation. Nous y reviendrons donc l'an prochain.

Règlement du personnel communal



ANNEXE 2

Schéma de fonctions

Aspects caractéristiques des niveaux de fonction	Niveau	Fonctions
Fonctions de spécialiste de haut niveau ou de direction de service répondant directement à la Municipalité, avec responsabilité d'ordre stratégique ou financier. Fonctions caractérisées par des exigences plus élevées que le niveau 7. Formation supérieure ou expérience professionnelle probante dans le domaine d'activité. En principe conduite de collaborateurs de niveaux 4 à 7.	8	<ul style="list-style-type: none"> Secrétaire municipal-e Chef-fe de service
Fonctions de spécialiste exigeant une formation supérieure ou une expérience probante équivalente. Fonction ayant une action transversale et/ou un rôle de conseil auprès de la Municipalité, exécutée avec une très large autonomie. Eventuelle conduite de collaborateurs de niveaux 1 à 6.	7	<ul style="list-style-type: none"> Chef-fe de secteur Secrétaire municipal-e adj.
Fonctions exigeant une formation plus élevée que le CFC ou des compétences spécialisées très qualifiées (p. ex. connaissances approfondies d'un domaine). Travail de spécialiste exécuté avec une très large autonomie. Eventuelle conduite de collaborateurs de niveaux 1 à 4, en responsabilité directe ou en suppléance.	6	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint-e chef-fe de secteur Adjoint-e technique Expert de domaine Organiste Archiviste
Fonctions caractérisées par des exigences plus élevées que le niveau 4. Fonction nécessitant une formation professionnelle de type CFC, augmenté par une responsabilité de gestion dans le domaine d'activité. Fonctions diversifiées avec une large autonomie dans l'organisation, la planification, la coordination et la mise en œuvre de l'unité. Implique une formation continue pour s'adapter aux évolutions des techniques et des normes. Eventuellement, tâches annexes de conduite de personnel. Ces fonctions peuvent agir dans la conduite opérationnelle d'une unité par délégation du chef de secteur.	5	<ul style="list-style-type: none"> Remplacant-e du chef-fe de secteur Gestionnaire de projets Informaticien-ne Responsable métier Technicienne-ne
Fonctions exigeant des compétences professionnelles de type CFC (3 ou 4 ans) et comprenant des travaux diversifiés réalisés avec une bonne autonomie d'exécution et des compétences métiers approfondies. La diversité, l'autonomie et l'expertise tendent à s'élargir avec l'expérience. Implique une formation continue pour s'adapter à l'évolution des techniques. Eventuelles tâches annexes de conduite de personnel (notamment apprenti).	4	<ul style="list-style-type: none"> Collaborateur-trice adm. I Collaborateur d'exploitation I Collaborateur technique I Agent-e d'exploitation I Travailleur-se social-e
Fonctions exigeant des compétences professionnelles de type AFP ou une formation professionnelle spécifique. Ce niveau regroupe des fonctions exigeant des compétences supérieures au niveau 2, en plus d'une diversité de tâches et un degré d'autonomie plus élevés dans l'organisation et l'exécution du travail.	3	<ul style="list-style-type: none"> Collaborateur-trice avec qualification intermédiaire entre I et II
Fonctions nécessitant un niveau de formation de type AFP, une formation interne ou une expérience probante équivalente. Travail nécessitant des compétences orientées vers la pratique, exercé avec une autonomie qui tend à s'élargir avec l'expérience.	2	<ul style="list-style-type: none"> Collaborateur-trice adm. II Collab. d'exploitation II Agent-e d'exploitation II
Fonctions d'exécution ne nécessitant pas de formation particulière ou une courte formation interne. Travaux exécutés selon des modes opératoires ou des instructions précises.	1	<ul style="list-style-type: none"> Patrouilleur-se scolaire Agent-e de nettoyage

Figure 2 : Schéma des fonctions

3.2.6 Satisfaction du personnel

La sous-commission s'est aussi intéressée à un sujet délicat qui est celui de la satisfaction du personnel. Ceci nous semble très important, car l'ambiance d'équipe est primordiale pour la santé et doit se faire dans un climat de confiance mutuelle afin d'obtenir de chaque collaborateur un rendement optimal.

Lors de l'étude de la gestion 2022, il avait été annoncé à la sous-commission qu'un sondage de satisfaction allait être lancé en 2023 auprès du personnel communal. Cette démarche n'a pas pu être menée à bien en 2023 en raison d'un volume de travail trop élevé au département RH. L'objectif est donc reporté pour 2024 et la sous-commission va rester attentive sur ce point.

De l'avis de la sous-commission, ce sondage doit être externalisé, de façon à garantir un traitement à coup sûr anonyme et optimal des réponses reçues. De plus, faire appel à une entreprise spécialisée

déchargerait le secteur RH et assurerait un choix de questions adéquat propre à rendre le sondage le plus performant et utile possible.

En attendant ce sondage, il existe des indicateurs du climat à disposition du service RH. Ces indicateurs sont :

- Le nombre de signalements au service externe de Personnes de confiance (PCE).
 - Les PCE, qui sont tenus à la confidentialité, sont gérés par la clinique du travail qui peut intervenir sur le plan professionnel ou personnel et accessibles via un numéro de téléphone externe. La Municipalité encourage cette démarche en cas de problème. Une évaluation anonyme est menée chaque année. Pour 2023, moins de 1.6% des collaborateurs y ont fait appel.
- Les évaluations des collaborateurs lors des entretiens d'évaluation annuels. (Voir Figure 3)
- Absentéisme perlé, cas d'absences liés à la santé psychique.
- Survenance de risques psychosociaux (burn-out, conflit de relation, situation de harcèlement/mobbing).
- Démarche active des collaborateurs (par exemple : demande d'entretien) et/ou point d'attention signalé par des cadres.

7. SATISFACTION DE LA PERSONNE ÉVALUÉE				
Thèmes ☹ = pas satisfait ☺ = satisfait ☺ = très satisfait	☹	☺	☺	Commentaires
La clarté des missions et des objectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les tâches et responsabilités confiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le volume et le rythme de travail, la répartition du travail au sein de l'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les moyens, instruments et outils de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La collaboration avec les collègues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'encadrement, la délégation, le contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La communication et la circulation de l'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'ambiance, le climat de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les possibilités de formation ou d'évolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La relation avec les clients internes et externes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

8. COMMUNICATION AVEC SON MANAGER		
Quel est le niveau de satisfaction du collaborateur-trice envers son manager ?		
<input type="checkbox"/> ☹ = pas satisfait	<input type="checkbox"/> ☺ = satisfait	<input type="checkbox"/> ☺ = très satisfait
Commentaire :		
Commentaire du manager		

Figure 3 : Extrait du formulaire d'évaluation

Toujours dans un but d'amélioration du bien-être des employés, la sous-commission s'est inquiétée des possibilités ou obligations données au personnel pour s'améliorer. Ce sont, entre autres :

- Des objectifs qui sont fixés dans les évaluations annuelles, soit des outils pour mobiliser/challenger les collaborateurs.
- Le développement professionnel par la formation continue et le perfectionnement professionnel.
- L'évolution de poste en cas de potentiel et d'opportunité à l'interne.
- En cas de sous-performance : la fixation d'objectifs d'amélioration avec suivi, accompagnés de mesures éventuelles de formation, voire de coaching.

3.2.7 Evaluation du personnel

Un nouveau barème (matrice) d'évaluation du personnel est en fonction à la suite du projet mené en 2020 lors de la révision des statuts (voir Figure 4 ci-dessous).





 COMPETENCES METIERS 	Les compétences métiers surpassent les exigences du poste. Le comportement doit être développé.	Les compétences métiers surpasse les exigences du poste. Le comportement est développé.	Les compétences métiers surpassent les exigences du poste. Le comportement est hautement développé.
	Les compétences métiers atteignent les exigences du poste. Le comportement doit être développé.	Les compétences métiers atteignent les exigences du poste. Le comportement est développé.	Les compétences métiers atteignent les exigences du poste. Le comportement est hautement développé.
	Les compétences métiers n'atteignent pas les exigences du poste. Le comportement doit être développé.	Les compétences métiers n'atteignent pas les exigences du poste. Le comportement est développé.	Les compétences métiers n'atteignent pas les exigences du poste. Le comportement est hautement développé.
	 COMPORTEMENT 		

Figure 4 : Matrice d'évaluation du personnel

Cette nouvelle base de travail RH a été réfléchiée avec l'accompagnement d'une société externe spécialisée ainsi que d'un groupe de travail composé de représentants des cadres et des employés (délégation du personnel). Elle a été finalement validée par la Municipalité.

Ces évaluations se font annuellement, avec un suivi périodique. La gestion du processus se fait sous la supervision de la responsable RH. Puis, ce sont les Managers (Chefs de secteurs, Chefs de service, Municipaux) qui mènent les évaluations et établissent les rapports.

En cas de problème ou de difficulté avec un employé, le secteur RH dispose d'un processus dont le principe est rendu obligatoire par le règlement du personnel. Si aucune difficulté n'est apparue concernant le principe d'évaluation, car c'est un processus habituel dans les organisations et dont le sens et la raison d'être sont bien compris, il est arrivé des situations de sous-performance qui ont donné lieu à des entretiens d'amélioration avec fixation d'objectifs et suivi. Dans de très rares cas, ces entretiens de dysfonctionnement ont pu aboutir à un avertissement qui peut être d'une durée maximale de 2 ans. Ces situations extraordinaires sont traitées au cas par cas.

3.2.8 Responsable RH

En termes de formation(s), lors de son engagement, la responsable RH était au bénéfice de formations en management et en gestion de projets. Elle a ensuite obtenu un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines en cours d'emploi (deux ans de formation) et suit des formations continues en gestion des ressources humaines.

La sous-commission a pu consulter son cahier des charges. A notre avis, celui-ci est particulièrement chargé pour une seule personne. Depuis son engagement, le 1er septembre 2013, les contraintes ainsi que le nombre d'employés communaux ont considérablement augmenté. Si, au début, un 80% était suffisant, son taux d'activité est ensuite monté à 100% avec une secrétaire du greffe dont 40% lui sont attribués.

En plus de ses tâches spécifiquement RH, elle participe, 2 fois par mois à des séances RH avec Monsieur le Syndic et Madame la Secrétaire Municipale, pour qui sa très bonne connaissance du règlement du personnel communal est un soutien. Sa marge de manœuvre est limitée par le cadre fixé dans son cahier des charges et par l'organisation transversale du poste, en soutien et en collaboration avec les différents services communaux. Finalement, elle ne peut pas entreprendre d'action qui engage la Commune ou un service sans la validation du Municipal responsable ou de la Municipalité.

La Municipalité traite un échancier RH lors de ses séances, en principe toutes les 6 à 8 semaines.

3.2.9 Préavis n° 06/2017 « Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit »

Véritable serpent de mer des rapports de la sous-commission depuis quelques années, ce préavis a été annoncé « bouclé » au Conseil communal le 7 décembre 2023. Pour l'élaboration de notre rapport 2022, il nous avait été annoncé que : « des objectifs étaient encore fixés pour 2023/2024, à savoir la digitalisation du processus d'évaluation du personnel et qu'un pilote sera mené sur les évaluations 2023 ».

Le pilote pour les évaluations du personnel digitalisées a été mené comme annoncé en 2023. Le service et les secteurs ayant participé au pilote sont le service Administration générale et les secteurs y rattachés ainsi que le secteur des Espaces verts. Les responsables hiérarchiques et les collaborateurs ont pu expérimenter le module et ont fait part de leur expérience « utilisateur » afin d'améliorer l'outil et le processus. Globalement les retours étaient très positifs.

L'objectif demeure de digitaliser les évaluations du personnel pour l'ensemble de l'Administration communale dès 2024. Des développements complémentaires sont en cours. Le secteur des Ressources humaines est satisfait du résultat du pilote.

Dès lors, la sous-commission s'est interrogée sur le pourquoi de ce bouclage alors que, selon le Municipal, il reste des objectifs à réaliser. D'autant plus que, selon les chiffres fournis, il reste Fr. 7'079.- disponibles sur le crédit accordé par le Conseil communal.

La Municipalité considère que ce préavis peut être bouclé car l'objectif, à savoir l'implémentation de l'ERP (Entreprise Ressources Planning) est atteint.

La suite du projet concernant la digitalisation de la gestion du personnel fera l'objet d'un nouveau préavis pour les modules complémentaires, concernant :

- La mise en place d'ABACUS pour les RH soit :
 - La gestion des postes
 - La gestion des engagements
 - Les évaluations du personnel
- La digitalisation de l'administration communale
- Une nouvelle identité visuelle pour la Commune
- Un module PSSI (Protection Sécurité Systèmes Informatiques)

La sous-commission est un peu dubitative sur le fait que cela n'ait pas pu être communiqué l'an passé. Elle prend acte de ces informations et sera attentive à l'évolution du dossier.

3.2.10 Conclusions

Comme mentionné au début de ce chapitre, la sous-commission regrette vivement de ne pas avoir pu rencontrer personnellement la Responsable RH. Néanmoins, au vu des explications et après étude des documents reçus, notre sentiment est que le secteur est près d'être (voire déjà) surchargé. Preuve en est les délais énormes pour les engagements et définitions des nouveaux postes ou les remplacements. Nous ne sommes pas non-plus sûrs que la secrétaire qui lui est attribuée à 40% puisse réellement effectuer ce pourcentage. Chose difficile à évaluer dans le cadre de la réorganisation du greffe municipal. Pour ces raisons, la sous-commission encourage vivement la Municipalité à renforcer le secteur RH afin qu'il puisse assurer sereinement les futurs défis qui attendent Payerne et son personnel dans l'avenir.

3.3 Office du tourisme

3.3.1 Préambule

La sous-commission a aussi souhaité obtenir des réponses précises concernant l'organisation actuelle et future de l'Office du tourisme de Payerne.

3.3.2 Sortie de l'association « Estavayer-le-Lac Payerne Tourisme »

Jusqu'en 2022, Payerne versait à l'association « Estavayer-le-Lac Payerne Tourisme » un montant de Fr. 250'000.- annuel plus 50% des cotisations de la Société de Développement. Nous faisons ainsi partie intégrante de l'association.

Depuis 2023, une nouvelle loi fribourgeoise est entrée en vigueur. Cette loi ne prévoit plus l'intercantonalité mais ne l'interdit pas. Il y aurait donc eu la possibilité de continuer cette association.

Sur ces Fr. 250'000.-, Fr. 80'000.- étaient reversés à l'ASAP afin d'assurer un guichet « OT » à la réception de l'Abbatiale.

Pour 2023, une convention a été signée entre Payerne et Estavayer-le-Lac afin que Payerne soit intégré à la communication, contre une participation de Fr. 40'000.-

3.3.3 Dissolution de cette association

Le plan initial prévoyait la dissolution de l'association « Estavayer-Payerne Tourisme ». Mais, au vu de la reprise quasi-totale des buts et activités de Estavayer-Payerne Tourisme, l'association n'a pas été dissoute mais migrée par une modification des statuts. Ces derniers ont été dans un premier temps acceptés par l'Assemblée générale de l'ancienne association Estavayer-Payerne Tourisme et, dans un deuxième temps, par la nouvelle Assemblée générale de l'Association Touristique de la Broye (ATB).

Sur ce point, les statuts de cette nouvelle association nous ont été remis et la sous-commission a pu en prendre connaissance.

Payerne se retrouve dès lors comme partenaire de la nouvelle association. Cela étant, nous ne sommes pas membre, ce qui signifie que Payerne n'a pas de droit de vote. La Commune a cependant pu garder un siège au sein du comité composé de 11 membres, assistés par une équipe opérationnelle de 7 personnes, représentant 5.6 équivalents plein temps. Notre représentant est Monsieur le Municipal Nicolas Schmid, responsable du secteur « Attractions touristiques ». Il occupe ce siège en sa qualité de Président de l'ASAP. La Municipalité a aussi laissé la gestion et la perception des taxes de séjours à l'Office du Tourisme. Ceci représente un montant variant entre Fr. 8'000.- et Fr. 12'000.- annuel. Elle a en effet estimé que ce montant n'en valait pas la peine au vu de la charge administrative supplémentaire qu'une perception directe représenterait. A noter aussi que la Société de Développement qui versait auparavant la moitié du produit de ses cotisations à l'Office du tourisme, peut maintenant en garder l'intégralité.

De manière factuelle, il est possible de citer les avantages et inconvénients suivants de cette nouvelle situation :

Avantages :

- Diminution de la participation financière ;
- Maintien d'une visibilité pour les activités touristiques et manifestations sur les supports de l'Office du tourisme ;
- Libération de la Commune sur sa vision touristique ;
- Libération des contraintes et des services à assurer par l'Office du tourisme (vente de billets des activités staviacoises.)

Inconvénients :

- L'absence du nom de Payerne sur le logo de l'Office du tourisme

Comme dit plus haut, la nouvelle contribution de la Commune de Payerne est de Fr. 40'000.- annuel contre Fr. 250'000.- auparavant. Principalement afin de nous assurer une visibilité sur le site internet de l'association qui semble bien jouer le jeu à ce niveau, les principales attractions payernoises y figurant en bonne place.

3.3.4 Vision de la Municipalité par rapport au tourisme à Payerne

Aujourd'hui, Payerne n'a pas de stratégie de développement touristique. Le seul objet mis en avant par la Commune est l'Abbatiale pour laquelle du personnel est dédié.

Le développement des infrastructures telles que l'hébergement, la restauration, les activités touristiques, etc... et des produits comme des parcours didactiques, des événements à portée touristique, des visites guidées, susceptibles de générer une augmentation de l'apport économique pour une région demandent des moyens importants autant financiers qu'en ressources humaines.

La promotion des activités d'ores et déjà disponibles sur le territoire communal (par exemple : piscine, karting, etc...) pourrait être réalisée dans le cadre global de la promotion de la Ville par la chargée de communication et de promotion de la Ville nouvellement engagée, par le biais d'opérations ponctuelles.

Le soutien aux manifestations de la ville de Payerne et à l'Abbatiale (point d'information touristique) que l'Office du tourisme assurait a été maintenu (environ Fr. 110'000.-).

La somme de Fr. 80'000.- qui était auparavant reversé à l'ASAP par l'Office du tourisme, comprise dans les Fr.110'000.- cités plus haut, a été mise dans le compte 1530.3653.75 « Subvention programmation musicale », ce qui ne semble pas des plus clair. Le budget 2025 va être modifié afin que cela soit plus compréhensible.

Si on déduit les Fr. 40'000.- versés à l'ATB pour figurer dans la communication, il reste environ Fr. 100'000.- qui ont été dissouts dans le ménage communal.

Les contacts avec l'Office du tourisme pour rester à jour concernant l'offre touristique régionale sont maintenus. Cela étant, le personnel d'accueil est continuellement informé et demeure à jour afin d'informer les touristes de passage à l'Abbatiale.

La fonction prévue de « Community Manager » annoncée à la sous-commission en 2022 s'intitule nouvellement « Chargé de communication et de la promotion de la ville » Dans ce sens, les rôles sont beaucoup plus étendus et complexes que le « Community Management » même si ce sera une des tâches de cette nouvelle collaboratrice. Enfin la définition de la stratégie de communication et de promotion de notre ville pourrait englober un axe touristique, ceci reste encore à définir. L'essence même du poste ne réside pas uniquement dans l'axe touristique de la ville.

3.3.5 Conclusions

Il faut quand même relever que Payerne manque d'arguments pour attirer du monde, face à l'attrait du tourisme lacustre. Dans ce sens, garder un partenariat et une entente broyarde fait sens et est même primordial. Pour l'instant, la nouvelle association semble jouer le jeu mais il incombera à la Municipalité et à la chargée de communication de faire le nécessaire afin de conserver un maximum de visibilité à notre ville.

En ce sens, l'économie d'environ Fr. 100'000.- réalisée et initialement reversée au ménage communal devrait pouvoir contribuer à des actions ponctuelles fortes. C'est pourquoi la sous-commission n°2 émet le vœu suivant :

Vœu n°1 :

A partir de 2025, ces Fr. 100'000.- apparaissent au budget dans un poste lié à la promotion de la ville de Payerne.

La sous-commission va suivre cette nouvelle stratégie et en mentionnera les évolutions dans ses prochains rapports, une fois que la chargée de communication aura pu prendre ses marques et que la nouvelle organisation sera rodée.

3.4 Sécurité publique

3.4.1 Gestion des amendes et macarons

Lors d'une rencontre avec Monsieur le Municipal Edouard Noverraz, la sous-commission a examiné la gestion des amendes et des macarons dans la ville de Payerne. Il est satisfaisant de constater que la procédure établie par le secteur semble être efficace.

En ce qui concerne les amendes pour dépassement de stationnement, le personnel de la Sécurité publique accorde une marge de tolérance de 15 minutes avant d'émettre une amende. Afin de traiter d'éventuelles contestations des contrevenants, la Sécurité publique prend des photographies des horodateurs ou des disques de stationnement et les intègre dans son système. Ce système permet de retrouver les différentes infractions par numéro de plaque d'immatriculation ou par personne.

Pour les personnes ayant rencontré des difficultés avec le nouveau système de ticket comportant les numéros de plaque, notamment les personnes âgées ayant commis des erreurs de sélection de chiffres, un dialogue est engagé avec la Sécurité publique pour leur expliquer le fonctionnement et éventuellement annuler l'amende. Cette mesure est appliquée uniquement une fois, en cas de récidive, les amendes sont maintenues.

En ce qui concerne la gestion des macarons, celle-ci semble être efficacement assurée via l'application « Parkingpay ». En cas de doutes, les résidents de Payerne sont encouragés à se rendre directement au bureau de la Sécurité publique pour obtenir de l'assistance.

3.5 Animation socio-culturelle

3.5.1 Préambule

Monsieur le Municipal Edouard Noverraz a invité la COGES à visiter ce service qui accompagne les Payernois de 0 à 100 ans (voire plus...) qu'ils soient donc jeunes, vieux, malades ou bien portants. Un accompagnement sur le vivre ensemble, l'administratif, etc... Malheureusement, le planning de la sous-commission n'a pas permis d'y répondre. Mais ce n'est que partie remise et nous ne manquerons pas cette occasion en 2024.

Il est aussi à signaler que des « portes ouvertes » à l'attention du Conseil communal ont eu lieu le 30 avril 2024. Trop tard pour la rédaction de ce rapport, nous y reviendrons donc comme promis tout en espérant qu'une majorité de Conseillers communaux auront déjà pu participer à cette manifestation.

3.5.2 Mutations

À la suite d'une mise au concours, nous nous sommes aussi inquiétés du départ au 1er août prochain d'une des travailleuses sociales. Heureusement, ce départ n'est pas lié aux conditions de travail ou à des problèmes au sein du service, mais tout simplement par le choix de cette collaboratrice de profiter d'une nouvelle opportunité plus près de son lieu de résidence. Au moment de la rédaction de ce rapport, le choix du ou de la remplaçant(e) n'a pas encore été effectué.

3.6 Aéroport

3.6.1 Bouclage des préavis 01/2017, 11, 12, 25/2021

Alors que le contraire avait été annoncé l'an passé, le bouclage des préavis n° 01/2017, 11/2021, 12/2021 et 25/2021 ne pourra pas se faire de manière simultanée à la suite des changements d'objectifs des acheteurs. Ils seront bouclés au fur et à mesure de leur réalisation.

La sous-commission en prend acte, ce changement de cap ne lui paraît pas d'une importance extrême. Un bouclage d'un préavis dès qu'il n'y a plus de mouvements lui paraît même plus judicieux afin d'éviter des préavis qui « traînent » d'année en année sans aucun mouvement.

3.6.2 Préavis 01/2017 « Vente à la société ANURA SA de la parcelle RF 5607, sise sur Aéroport I, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA et achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société ANURA SA, création de la société d'exploitation SWISS AEROPLE SA

Ce dossier n'a pas beaucoup évolué depuis l'an passé. Pour rappel, il était bloqué au niveau de l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) et de l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) à la suite de la décision unilatérale d'ANURA SA de remplacer le toit végétalisé initialement prévu par une couverture de panneaux solaires. Or ce toit végétalisé était englobé dans les surfaces dédiées aux compensations écologiques. Tant qu'une solution n'est pas trouvée, l'OFEV et l'OFAC bloquent tout nouveau projet sur l'Aéroport. Ce qui englobe les constructions, les extensions d'horaires, etc...

Au cours de cette année, des solutions ont été proposées à l'OFEV et l'OFAC concernant les compensations écologiques du toit du bâtiment ANURA SA. La discussion est toujours en cours avec cette société pour leur financement. Afin d'éviter des blocages de la Confédération, la Commune a proposé d'avancer les fonds pour la réalisation. Aux dernières nouvelles, la pression pour la réalisation est moindre et une discussion a à nouveau lieu avec l'OFAC pour finaliser la localisation définitive de ces compensations. Le surcoût est estimé à Fr. 80'000.-. Comme la Municipalité est actuellement en conflit avec Monsieur Damien Pillier et sa société ANURA SA, pour la prise en charge de ces coûts, tout nouveau projet sur l'Aéroport lui est bloqué jusqu'à la résolution de ce conflit.

La Municipalité planche actuellement sur un concept global des compensations écologiques pour tout le site qui devrait aller de concert avec le Master Plan et un nouveau préavis pour les routes et aménagements qui devraient évoluer de fond en comble ainsi que nous l'avions déjà mentionné dans notre rapport 2022.

3.6.3 Préavis n° 11/2021 « Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives au 1er et 2e étage du bâtiment »

Le 2ème étage du bâtiment a été aménagé (étape 1 et 2 du préavis). La dernière étape du préavis planifiée en 2024 est à l'examen sachant qu'elle était liée à la situation et aux besoins du moment pour être exécutée. Il s'agissait de 3 bureaux et d'une cafétéria. A priori, l'aménagement de l'espace contigu des kitchenettes devrait suffire ainsi que, sous toute réserve, une amélioration de la terrasse pour les occupantes et occupants du bâtiment. La création de 3 bureaux privatifs n'est plus demandée. Le préavis devrait être bouclé à la fin 2024.

Ces réflexions, qui ont été menées conjointement avec les utilisateurs, leur permettent d'avoir des locaux adaptés à leurs besoins.

Il reste actuellement Fr. 106'651.10 disponible sur le crédit de Fr. 441'500.- accordé par le Conseil communal.

3.6.4 Préavis n° 12/2021 « Aménagements aéroportuaires Aéroport I, dégivrage et hangar »

Le projet du couvert à véhicule est à nouveau d'actualité. Sa localisation a été discutée à plusieurs reprises pour ne pas interférer sur la vision du Master Plan. Une localisation était prévue en bordure de la parcelle à côté de l'entreprise Boschung. Mais celle-ci n'était pas adéquate, et a entraîné une opposition de leur part.

La future localisation de ce bâtiment serait au Nord de la parcelle Aéroport, dans le décrochement près de la piste, possibilité restant à valider. Dans ce bâtiment, il sera installé une citerne de carburant car avec l'augmentation du nombre de vols, il est nécessaire de pouvoir stocker le fuel et éviter de multiplier les transports. L'espace restant sera utilisé pour stationner des véhicules.

A force d'hésitations et atermoiements, on en a besoin, on en a plus besoin, il faudra que la Municipalité soit très convaincante (et convaincue) lorsqu'elle viendra devant le Conseil communal avec un nouveau projet d'implantation. La sous-commission l'encourage à accélérer la gestion de ce dossier, au vu des coûts de stockage de ce couvert. Pour rappel, ces coûts sont de Fr. 1'000.- par mois donc une décision rapide s'impose (vente ou nouvelle implantation).

L'installation de dégivrage fonctionne comme prévu. L'entreprise Speedwings a financé l'achat d'un camion de dégivrage et Payerne Airport le loue par mensualité. La solution actuelle, sans la citerne de récupération prévue dans le préavis a fonctionné. La demande étant jusqu'ici peu importante, le pompage de la fosse se fait par une entreprise privée après chaque intervention. Pour cette saison d'hiver aéroportuaire, qui court du 1er novembre au 15 mars, notre partenaire Speedwings a effectué 3 dégivrages. Même si ça peut paraître peu, c'est une condition primordiale pour que les compagnies d'aviation d'affaires planifient et utilisent l'aérodrome de Payerne en hiver. De plus, 2 de ces dégivrages sur les 3, étaient pour un client très fréquent qui habite dans la région (BE).

La quantité de vols utilisant l'aérodrome de Payerne grâce au service de dégivrage est difficilement quantifiable mais le résultat est une saison d'hiver très positive avec de bons retours des clients et des opérateurs.

En plus des frais liés au service de dégivrage, Swiss Aeropole SA a aussi eu plus de frais de déneigement du tarmac civil que les années précédentes. Ces frais sont cependant indispensables pour assurer l'accessibilité de l'aérodrome. C'est une condition indispensable pour le type d'aviation reçue à Payerne, le contraire porterait atteinte à la réputation de Payerne (aérodrome peu fiable en cas de météo marginale, fermetures irrégulières de dernière minute). Tous ces points énumérés justifient que l'implantation d'une citerne de récupération doit rester d'actualité.

Un communiqué de presse de Swiss Aeropole SA du 28 mars 2024 fait état de l'avancée et de la situation actuelle du site. Swiss Aeropole SA poursuit son développement en 2023 : le parc technologique compte désormais 37 entreprises et Payerne Airport affiche une croissance de 26% en terme du nombre de mouvements, soit un total de 1856 pour 2023. Il est aussi fait état du retard mentionné plus haut pris par le dossier d'extension des horaires une raison de plus pour accentuer la pression sur ANURA SA et Monsieur Piller pour pouvoir régler ce problème au plus vite.

3.6.5 Préavis n° 25/2021 « Vente d'une surface de 32'008 m² sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéroport II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2 »

L'entreprise Supra Switzerland Machined Parts SA doit mettre son projet à l'enquête publique cette année. La vente est conditionnée à l'obtention du permis de construire et une prolongation a été demandée en 2023. La réalisation des infrastructures et de la superstructure de l'étape 2 de ce préavis court jusqu'en 2035.

Ce retard est partiellement dû au choix de Supra SA de changer d'architecte. Ce qui implique pour eux quelques surcoûts et des délais supplémentaires. La prolongation du délai pour l'obtention du permis de construire accordée par la Municipalité court jusqu'au 30 juin 2024.

3.6.6 Projet « Envergure »

La sous-commission s'est inquiétée à propos de ce projet dont la mise à l'enquête date d'octobre 2020. Le permis de construire a été prolongé d'une année et celui-ci sera à échéance en septembre 2024 et non renouvelable. Pour l'instant, il n'y a aucune proposition de la part de l'entreprise Losinger-Marazzi.

C'est, du point de vue de la Municipalité, un dossier « compliqué ». Les promoteurs ont de la peine à trouver des clients prêts à investir (il leur faut remplir au moins 50% du projet pour démarrer). Ils en sont même venus à intervenir auprès de la Municipalité et de Swiss Aeropole SA pour les aider à en trouver. Le sentiment de la Municipalité sur le dossier est plutôt négatif et le projet risque fort de capoter. Si cela devait être le cas, les terrains promis reviendraient sur le marché.

3.6.7 Conclusions

La gestion du dossier « Aéroport » est loin d'être un long fleuve tranquille. Les écueils, changements divers, projets utopiques ou promesses non-tenues rendent la tenue de cap extrêmement compliquée. Néanmoins, la Municipalité essaie de gérer au mieux, aidée par différents intervenants dont l'équipe de Swiss Aeropole SA. Vu de l'extérieur cela peut paraître très chaotique et ça l'est certainement un peu.

Cependant, les choses avancent lentement, mais sûrement. La sous-commission est convaincue que la majorité des choix et des décisions concernant le site sont justifiés. Même si, avec le recul, certains d'entre eux en deviennent erronés. Si un choix paraît judicieux à un instant « T », il peut s'avérer manquer sa cible quelques mois ou années plus tard. L'important dans ces cas est d'apprendre des erreurs et de ne pas les reproduire.

3.7 Autres préavis

3.7.1 Préavis n° 16/2018 Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux

Tous les travaux sont terminés conformément à ce qui a été annoncé et le préavis peut être clôturé de suite. Ce centre d'accueil est géré par l'institution « Les Passerelles » et est lié avec le centre d'accueil de Corcelles. Ces institutions occupent environ 50 personnes à temps variable.

3.8 Qualité des préavis

3.8.1 Rencontre du 24 juillet 2023

Dans son rapport 2022, la COGES intervenait à propos de la qualité de rédaction et de la répartition dans l'année des préavis. Une rencontre a eu lieu le 24 juillet 2023, réunissant Monsieur le Syndic, Madame la Secrétaire municipale, les Présidents du Conseil communal, de la COFIN, de la COGES et des groupes politiques. Une discussion très ouverte où chacun a pu exposer son point de vue a eu lieu.

Depuis cette rencontre, il semble que notre administration tienne compte des griefs de la COGES et de plusieurs remarques des Conseillers. Les préavis sortis depuis lors n'ayant pas appelé de remarques particulières si ce n'est, parfois, un manque de dossier complémentaire pour les membres des commissions ad hoc. La COGES encourage dès lors la Municipalité et l'administration à poursuivre leurs efforts et, surtout, à essayer d'améliorer les dossiers fournis aux commissions car ils sont importants pour permettre le travail en amont des commissaires.

3.9 Rencontres stratégiques Municipalité/COGES

3.9.1 Rencontres 2023

Depuis le début de la législature, à la suite de l'audit mené par la société « MoveUp », la COGES et la Municipalité se rencontrent régulièrement afin de suivre les améliorations qui peuvent être apportées au fonctionnement de la Municipalité et de l'administration communale.

Deux rencontres ont eu lieu en 2023. La première au mois de mars, dont nous avons déjà parlé dans notre rapport 2022 et après laquelle un certain optimisme pouvait nous laisser entrevoir le bout du tunnel, et la deuxième au mois de novembre.

Sans trahir aucun secret, car la COGES est tenue à la confidentialité sur les propos échangés lors de ces séances, force est de constater que la situation semble se dégrader et l'optimisme de mars laisse la place au pessimisme. L'ambiance au sein de la Municipalité est loin d'être au beau fixe et la COGES se sent démunie face à cette situation. Le but de ces séances est d'apporter un soutien et d'aider à trouver des pistes afin de résoudre certains conflits mais nous sommes confrontés à plusieurs caractères « forts » et nous ne savons pas trop de quelle manière nous pouvons apporter le dit soutien.

Le récent engagement de trois nouveaux chefs de service (Finances, Population, Urbanisme/travaux) va apporter du sang neuf à notre administration. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il pourra être un élément déclencheur pour un (ou des) changement(s) salutaire(s).

Néanmoins, sans se décourager, la COGES va persévérer dans ces rencontres en espérant que son soutien participera au déblocage de la situation.

Il est utile de rappeler que c'est à la suite de l'annonce de cet audit que le Conseil communal avait suivi la Municipalité dans son projet de continuer à 5 membres (préavis 20/2020) pour la législature 2021-2026. Nous attendons donc maintenant avec impatience un projet de décision quant à l'organisation de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Si rien ne vient d'ici-là, ce sujet sera au programme de la prochaine rencontre planifiée fin septembre.

Pour la sous-commission n° 2 :



Cátia Pires Vieira



Jean-Jacques Guisolan



Christian Marguet
Président-Rapporteur

4 Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
La sous-commission de gestion 3 est composée de Messieurs :

- Yannick Moser
- Laurent Brodard
- Bernard Vonnez (Président-rapporteur)

La sous-commission s'est réunie à 2 reprises entre les mois de janvier 2024 et février 2024, en sus des séances plénières et des visites. Elle a également eu l'occasion de rencontrer M. le Syndic Eric Küng ainsi que les Madame la Municipale Monique Picinali, Messieurs les Municipaux Edouard Noverraz, Nicolas Schmid, Jacques Henchoz, accompagnés de Mme Cynthia Thöny, secrétaire municipale.

La sous-commission les remercie de leur disponibilité, de la qualité de leurs différents documents de réponse, des compléments transmis et enfin de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux questions posées. La sous-commission 3 présente dès lors le rapport suivant :

4.1 Bâtiments

4.1.1 Préavis 31/2021, remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville

Le préavis prévoit comme objectif le développement d'une production bio dans un laps de temps de 3 à 5 ans, selon une démarche définie par le label. Il est prévu que l'activité du fermier se répartisse principalement entre les productions céréalières, fourragère et l'engraissement de bovins. Cette dernière est essentielle au fermier pour lui assurer un revenu minimum. Cependant, comme les infrastructures agricoles existantes se révélaient insuffisantes pour le développement d'une production efficiente, une stratégie en 2 étapes a été prévue :

- Etape 1 : Soutenir en 2022 le démarrage de l'activité du fermier par la mise en place d'un plan d'investissements discuté entre la Municipalité et ce dernier, l'amélioration des Infrastructures d'exploitation afin de lui remettre un outil de travail pérenne et enfin la rénovation de l'habitation.
- Etape 2 : Agrandir et étendre aux alentours de 2030 les infrastructures existantes.

La Municipalité affirme que le calendrier a été respecté. L'habitation a été remise en fin 2023 au locataire et, fin janvier 2024, le rural a été achevé. Il ne reste actuellement plus que l'aménagement extérieur à finaliser en fonction de la météo. Le budget pour ce préavis est, pour l'instant, respecté et il sera bouclé une fois tous les travaux achevés et toutes les factures réceptionnées.

4.1.2 Préavis 15/2020, Rénovation et transformation du Café de la Vente et Café du Marché

Bien que le préavis ne soit pas bouclé, les travaux sont effectivement terminés comme annoncé. Les dernières factures étant arrivées début 2024, le préavis n'a pas donc pu encore être bouclé officiellement. Néanmoins, la sous-commission 3 a constaté un surplus de dépense de CHF 54'094.31 pour ce préavis. Questionnée à ce sujet, la Municipalité informe que le préavis 07/2023 (Travaux à la Brasserie Notre-Dame et au café du Marché), accepté par le Conseil Communal en date du 21 septembre 2023, couvre l'entier de ce montant excédent, conformément à sa partie financière Ce dernier bouclera dès lors avec une dépense totale de CHF 670'249.45.

4.1.3 Préavis 05/2019 – 28/2020, assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37 rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37

Comme elle l'avait fait en 2021 et 2022, la Municipalité a confirmé à la sous-commission que tous les travaux sont terminés à l'exception de quelques travaux de finition, qui de toute évidence, ne permettent pas le bouclage du préavis. Une réponse sur les travaux qui empêchent ce bouclage est réclamée.

Dans un tableau non daté relatif aux priorités des investissements sur les bâtiments communaux, les appartements de la Boverie 37 figuraient en priorité 1. La sous-commission constate avec satisfaction que ces travaux ont bien été menés à terme mais regrette toutefois que les appartements sont difficiles à louer principalement pour des questions, semble-t-il, d'obsolescence formelle (pas de balcon, manque un wc visiteur notamment).

Dans ce contexte, la sous-commission a demandé à connaître le plan d'investissement 2021 – 2026 du service des bâtiments, dans lequel ne figure d'ailleurs pas les bâtiments du plan d'investissement précédant (2015 2020). Un bilan global sera dès lors demandé en fin de législature.

4.1.4 Préavis 08/2018 – demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation de cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des ex usées de la halle des fêtes

Dans son rapport de 2022, la sous-commission 3 indiquait que ;

« Le préavis susmentionné n'est toujours pas bouclé alors même que le rapport de gestion 2020 précisait que l'étude est terminée depuis 2019. De cette étude, il ressort que les travaux nécessaires de remise en état de la cuisine et de la ventilation nécessitent une planification en plusieurs étapes. Dans la mesure où le planning des investissements ne suffit pas à couvrir la dépense estimée dans le devis général, le projet a été mis en suspens mais sera repris dans le courant du printemps 2021 (...) ».

Dans sa réponse, la Municipalité informe la sous-commission que le préavis n'est pas bouclé dans l'attente d'une synthèse et de compléments éventuels pour la définition du projet d'exécution. La Municipalité ne considère pas actuellement ce préavis comme prioritaire, raison pour laquelle cette synthèse n'a pas encore été faite. La sous-commission 3 attend de connaître la position de la Municipalité à ce sujet d'autant plus que des investissements de CHF 2'500.00 ont encore été effectués en 2023.

4.1.5 Préavis 07/2020, remise en état du site historique et collège du Château – Etape 1

Concernant notre demande au sujet du Service des Monuments et Sites. La Municipalité nous informe qu'un collège d'experts a été constitué et a pour mission d'établir les lignes directrices des éléments de conservation et de la cohérence entre les différents bâtiments qui composent le site historique. Les municipaux ont espoir de poursuivre les démarches de mises en état, de compartimentage dès qu'ils auront tous les éléments en mains. Le délai espéré est l'été 2024, mais sera plus probablement l'été 2025 en fonction des vacances scolaires

4.1.6 Préavis 03/2020, construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « en Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes

A ce jour, aucun fonds n'a été engagé pour la Tour des Rammes afin de limiter fortement le dépassement de CHF 100'000.- Une nouvelle demande a donc été adressée au Canton en date du 28 février 2024 pour proposer de renoncer à la restauration de la Tour des Rammes. En réponse, le Canton

a dit qu'il n'exigeait pas une remise en état à court terme. La Municipalité va donc demander une analyse statique avant de prendre une décision.

En ce qui concerne les Murailles et la cuisine militaire, le dépassement de CHF 320'971.92 est dû à des demandes de restauration du Canton. Ce dernier a refusé, en date du 16.02.2024, d'augmenter sa subvention.

En ce qui concerne le parc, une adjudication à hauteur de CHF 37'432.10 HT / CHF 40'464.10 TTC a été validé par la Municipalité pour réaliser la première partie du parc, ceci dans le but qu'il soit accessibles aux habitants dès cet été.

4.1.7 Préavis 06/2020, Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies.

Dans ses réponses données en 2023 à la sous-commission : La Municipalité a informé la sous-commission en 2021 que « le préavis reste ouvert dans la mesure où le mode de transport des chaises doit encore être évalué pour ensuite être acheté. Un achat devrait intervenir au printemps 2022 ». Comme le préavis n'est pas bouclé, la sous-commission estime que le problème n'est pas réglé.

La question posée cette année : Avez-vous trouvé un moyen de transport pour déplacer les chaises ?

La Municipalité a répondu qu'après réflexion le choix s'est porté sur un transport existant qui justifiera le bouclage définitif de ce préavis.

4.1.8 Préavis 24/2022, Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7

La Municipalité fait part que le permis a été délivré au début 2024.

Le montant de Fr28'500.- correspond aux honoraires de l'architecte lié à la planification des travaux.

Le chantier a pris un retard certain principalement lié aux changements d'interlocuteurs par trois fois avec les Monuments et Sites et des divergences d'orientation. La Municipalité est d'ailleurs intervenue auprès du Conseil d'Etat pour un meilleur traitement du dossier. Les travaux démarrent normalement d'ici le mois d'avril.

4.1.9 Préavis 05/2018, 3e étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade : travaux intérieurs

Concernant les travaux du plafond de la salle polyvalente, le préavis peut être bouclé puisque les travaux de la partie de la salle sont terminés. Le décompte a été finalisé courant 2023 à hauteur de FR. 3'439.95.

4.1.10 Préavis 05/2016, Aménagement de 3 appartements et création d'un nouveau Système de chauffage à Montagny.

Les travaux sont terminés depuis 2019. La Municipalité nous informe qu'un crédit supplémentaire sera prochainement présenté lié à un dépassement découlant de la perception de la TVA.

4.1.11 Préavis 06/2019, et préavis n° 01/2022, Rafraichissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville, Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville.

En réponse à la demande de la sous-commission 3 concernant l'avancement des travaux, la Municipalité indique que les travaux sont terminés et que le préavis peut être bouclé. Elle signale aussi que le personnel est satisfait des changements.

4.1.12 Préavis 08/2016 Crédit d'étude pour la mise ne valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne, et le préavis 26/2016, Finalisation de la restauration et la mise ne valeur des façades de l'Abbatiale, préavis 04/2018, déplacement et restauration des fontaines de la place du Marché et des statues des Bannerets.

Dans les réponses données à la sous-commission en 2021, il était indiqué que les préavis seraient « bouclés ces prochaines semaines dès que le décompte final sera consolidé par l'intégration de tous les décomptes des travaux réalisés depuis 2014 ». La Municipalité nous répondait qu'elle souhaitait toujours boucler tous les préavis liés aux travaux de l'Abbatiale en une seule opération. La Commune est cependant toujours dans l'attente, malgré ses rappels, de la dernière subvention prévue qui doit être versée par le service archéologique cantonal.

Les préavis devaient être bouclé avec un montant positif de l'ordre de FR 748'708.55.-

La Municipalité nous informe que le service archéologique cantonal a versé sa participation en 2023.

Un dernier montant doit encore être versé par les Monuments et Site du canton pour la conservation des fontaines.

Un préavis regroupant les dépenses liées aux travaux de conservations et de mise ne valeur de l'Abbatiale sera présenté dans le courant 2024

4.2 Plan vicennal de réfection et d'entretien des bâtiments communaux

La sous-commission 3 est revenue sur les questions en suspens de 2022 au sujet des logiciels utilisés pour la gestion de bâtiments communaux. En effet, afin de mettre à jour sa liste d'immeubles, la Municipalité devait effectuer une remise à niveau de la « mise à jour » des mesures constructives apportées à certains bâtiments. Elle souhaitait évaluer avant tout la nouvelle version 2023 d'EPIQR et de INVESTIMMO pour savoir si elle poursuivait ou non leur exploitation.

Pour rappel EPIQR et INVESTIMMO sont des programmes informatiques comprenant des bases de données pour évaluer l'état des bâtiments et planifier des travaux notamment.

Après analyse, la Commune a décidé d'abandonner INVESTIMMO. En effet, le portefeuille de bâtiments n'est pas suffisamment important pour justifier son maintien. Quant à EPIQR, le service des bâtiments a suivi le 14 mars 2023 une présentation des fonctionnalités du programme par la ville de Genève. Le service doit maintenant vérifier s'il est possible de tout regrouper sur Care-Office FM avant de décider s'il conserve le programme. Cette application a été acquise pour l'exploitation et la maintenance des bâtiments communaux. Les questions de la complémentarité et surtout de la compatibilité de ces deux programmes demeurent donc ouvertes.

4.3 Stratégie énergétique

La commission a voulu connaître la stratégie de la Municipalité sur le long terme en ce qui concerne les économies énergétiques. La Municipalité indique, dans le bilan énergétique, une économie de chaleur de 3% et 9% de consommation électrique pour la période d'hiver 2022-2023, soit du 1er octobre 2022 à la fin mars 2023. Les économies principales ont été faites sur le chauffage, notamment sur celui de la piscine intérieure à La Promenade. Concernant la consommation d'énergie des ampoules d'éclairage publique, une étude est en cours. Courant 2024, un préavis concernant l'assainissement et le changement en LED des sources lumineuses du solde de l'éclairage sera soumis au conseil communal. Des offres ont d'ores et déjà été demandées. Passer à un éclairage intuitif pour certains tronçons est une piste envisagée par la Municipalité.

Concernant l'activation des points de rencontres d'urgence (PRU) asservis au moyen d'un groupe de secours, des tests ont été effectués et se sont bien déroulés, et ont permis de corriger les quelques défauts observés. La commune nous informe qu'elle est parée contre ces éventuelles coupures de courant. Enfin, en ce qui concerne les giratoires du contournement de la ville, la vision de la Municipalité est de ne pas remettre l'éclairage en service actuellement.

4.4 Préavis en attente

Préavis en attente avant 2016 - Préavis 17/2016 – Préavis 02/2022, adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'étude d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016 – 2021, adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'étude d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2021 – 2026

Liste des montants en attente des fonds utilisés s'agissant des préavis en attente avant 2016, des préavis 17/2016 et 02/2022.

Actuellement tous les préavis se trouvent sur un même tableau. Comptablement ils restent séparés. En résumé :

• Solde des dépenses avant 2016	CHF	100'560.50
• Montant transféré à d'autres préavis	-	<u>CHF --</u>
• Solde préavis en attente avant 2016	CHF	100'560.50

La sous-commission souhaite obtenir la liste des crédits d'étude d'investissement pour lesquels les CHF 100'560.50 ont été alloués

• Solde des dépenses 2016-2021 (CHF 700'000.00)	CHF	156'578.77
• Montant transféré aux préavis 2021-2026	-	<u>CHF --</u>
• Solde préavis en attente	CHF	156'578.77

La sous-commission souhaite obtenir la liste des crédits d'étude d'investissement pour lesquels les CHF 156'578.77 ont été alloués

• Dépenses engagées 2021-2026 (CHF 1 mio)	CHF	718'596.60
• Montant transférés aux préavis adoptés	-	<u>CHF 282'235.95</u>
• Frais d'études pour législature en cours	CHF	436'360.65

La sous-commission souhaite obtenir la liste des crédits d'étude d'investissement pour lesquels les CHF 436'360.65 sont alloués

• Solde disponible crédit cadre	CHF	563'639.35
Total non attribué (situation au 31.12.2023) :	CHF	820'778.62

4.5 Surfaces agricoles en suisse

Avec une superficie de 14'525 km² et une part de 36% du territoire national, les zones agricoles représentent le plus grand des quatre domaines principaux d'utilisation du sol. Les prairies naturelles et les pâturages locaux ainsi que les surfaces d'alpage représentent chacun un bon tiers de toutes les surfaces agricoles, la part des terres arables correspond à 27%. L'arboriculture, la viticulture et l'horticulture n'occupent qu'une petite partie des surfaces agricoles, soit 3%.

Entre 1985 et 2018, l'agriculture a perdu en surface l'équivalent d'environ deux fois la superficie du lac Léman (580 km²) : dans les régions de basse altitude, au profit de nouvelles zones d'habitation, et en montagne, au profit de la forêt. Ces dernières années, une accélération de cette évolution est observée.

Petit comparatif en chiffre en 1905 la suisse compte 243'710 exploitations pour une surface utile de 1'199'523 ha et en 1990 on peut compter 108'296 exploitations pour une surface utile de 1'071'348ha. Ce qui nous fait une différence de 135'414 exploitations en moins et une diminution de surface agricole utile de 128'175 ha.

Ces données sont tirées de l'Office fédéral de la statistique.

Pour la commune de Payerne en 1905.

Le 9 août 1905, au recensement Fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales pour la commune de Payerne, notre commune comptait 186 exploitations agricoles. Cette information a été obtenue à la suite d'une visite aux archives de la commune de Payerne grâce à l'aide de Monsieur Micco que je profite, ici, de remercier. Je joints ce document édité en 1905

Pour la commune de Payerne en 2024

A ce jour 5'097'783 m² de terre dont 406'546 m² en zone à bâtir sont loués à 31 agriculteurs, aux Domaines Agricoles de la Sucrierie d'Aarberg, à la Société de cavalerie, à la Société des Pâturages des Sétorées ou pour le Domaine Grange de la Ville. Seule une parcelle de 7'288m² située à la Bretonnière en zone S3 (Zones de protection des eaux souterraines) est louée à un agriculteur non domicilié à Payerne ceci pour des raisons d'accessibilité.

Au cours des 10 dernières années, aucun achat ou vente de terres agricoles n'a été réalisé par la commune, d'ailleurs aucun préavis n'a été transmis au Conseil Communal à ce sujet.

Monsieur le municipal Jacques Henchoz nous informe que pour la commune de Payerne, il est le premier municipal responsable des domaines agricoles qui n'est pas issu du monde agricole. C'est pour cette raison que monsieur le municipale Jaques Henchoz a suivi une formation donnée par le canton de Vaud pour la gestion des terres communales. Suite à cela et partant de ce fait, la Municipalité a validé dans sa séance du 23 mars 2023, un aide-mémoire pour les conditions d'attribution des terrains agricoles communaux.

Avenir des terres communales

Lors de notre rencontre avec le dit municipal au sujet de la candidature ASF pour le nouveau projet de pool sportif mobilisant 6 hectares de terres agricoles, il nous informe que c'est une décision municipale, et non une décision du municipal des domaines.

Suite à cette constatation de diminution de terre agricole dans notre région, je me permets de vous rendre attentif à mener une réflexion en tenant compte des diverses informations ci-dessus.

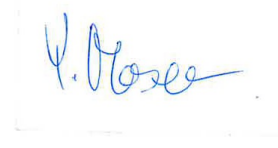
Pour la sous-commission n°3



Bernard Vonnez
Président rapporteur



Laurent Brodard



Yannick Moser